							
Délibération n° 21	Conseil Municipal du lundi 10 juin 2024							
Direction des affaires générales et des services à la population / Pôle subventions de projets	Domaine de compétence : 7.5 – Subventions.							
<p>Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>								
<table border="1"> <tr> <td>Date de convocation : 31/05/2024</td> </tr> <tr> <td>Membres présents : 19</td> </tr> <tr> <td>Membres ayant donné pouvoir : 6</td> </tr> <tr> <td>Membre(s) excusé(s) : 2</td> </tr> <tr> <td>Membre(s) non excusé(s) : 6</td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)</td> </tr> <tr> <td>Affiché le 13/05/2024</td> </tr> </table>	Date de convocation : 31/05/2024	Membres présents : 19	Membres ayant donné pouvoir : 6	Membre(s) excusé(s) : 2	Membre(s) non excusé(s) : 6	Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)	Affiché le 13/05/2024	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX Adjoints, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE</p>
Date de convocation : 31/05/2024								
Membres présents : 19								
Membres ayant donné pouvoir : 6								
Membre(s) excusé(s) : 2								
Membre(s) non excusé(s) : 6								
Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)								
Affiché le 13/05/2024								
<p>Objet : Subvention « Volet 3 du plan 5 000 équipements sportifs – Génération 2024 »</p>								
<p>Rapporteur : Franck TINDILLER : Maire</p>								
Synthèse de la délibération :	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence nationale du sport (ANS) dans le cadre du « Volet 3 du plan 5 000 équipements sportifs – Génération 2024 », pour travaux de remplacement de la moquette du terrain synthétique.							

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la note de service de l'ANS du 30 avril 2024 relative au plan « 5 000 équipements Génération 2024 » ;

Vu l'avis de la commission municipale n° 2 (« Ressources Humaines / Finances ») du mardi 28 mai 2024 ;

Considérant que le plan « 5 000 équipements Génération 2024 » vise à soutenir la rénovation d'équipements structurants sportifs ;

Considérant que le plan « 5 000 équipements Génération 2024 » finance à hauteur de 20 % la dépense subventionnable ;

Considérant que la commune d'Étaples-sur-mer a pour ambition de remplacer la moquette synthétique du terrain de sport « Marcel Guerville », dans le but de garantir des conditions optimales tant pour les membres des clubs de football locaux que pour les autres utilisateurs tels que les écoles, le collège, le lycée, la gendarmerie et le CIS, etc. La démarche communale est également guidée par la volonté de fidéliser les licenciés des clubs locaux en leur offrant un équipement de pratique moderne et adapté à leurs besoins ;

Considérant que les travaux de remplacement sont essentiellement envisagés pour les raisons détaillées ci-après :

1. Usure avancée de la moquette actuelle,
2. Augmentation de la durée de vie de l'installation sportive,
3. Utilisation accrue et adaptée aux besoins actuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- du principe de réalisation des travaux,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

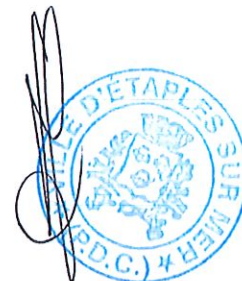
Dépenses HT		Recettes	Prévisionnel	Taux
Remplacement du tapis du terrain synthétique	492 600 € (estimatif)	ANS	98 520 €	20.00
		Région Hauts-de-France	Demande de financement encours	
		Département 62	Demande de financement encours	
		Participation ville	98 520 €	20.00
Total	492 600 €	Total	492 600 €	100.00

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Agence nationale du sport au titre du plan « 5 000 équipements Génération 2024 », à hauteur de 98 520 €, soit une subvention de 20 % du montant prévisionnel des travaux HT ;
- de s'engager à prendre en charge la part qui incombe à la commune, soit un minimum de 20 % ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- d'inscrire le montant de ces dépenses au budget communal 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

La délibération est adoptée par 23 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

